

Motion 2513

pour soutenir la présence de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'impuissance des autorités face aux vagues de licenciements survenues dans la presse genevoise et régionale ces deux dernières années ;
- le phénomène de concentration se déroulant dans la structure de la presse régionale ;
- les délocalisations de rédactions de différents médias opérant sur le canton hors du canton de Genève ;
- les conséquences de ces événements sur l'accès à une information indépendante et pluraliste pour les citoyens et la formation de leurs opinions ;
- la mission de service public des médias au bénéfice de la démocratie,

invite le Conseil d'Etat

à proposer un financement par contrat de prestations de l'information citoyenne, locale et régionale dans la presse écrite diffusée sur le canton de Genève.